

Politique générale de protection des données personnelles de l'Agence Française de l'Adoption

Mise à jour : 19 février 2020

L'Agence Française de l'Adoption s'engage, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de l'ensemble de vos données personnelles dans le respect de votre vie privée.

Sur l'ensemble de nos traitements, nous appliquons la présente politique de protection des données personnelles. Celle-ci nous permet de vous informer sur l'utilisation et la protection de vos données.

La présente politique témoigne des engagements mis en œuvre dans le cadre des activités quotidiennes pour une utilisation responsable des données personnelles.

Ces traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité de la directrice générale de l'Agence Française de l'Adoption.

Du délégué à la protection des données (DPO)

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous et de se conformer à la réglementation, l'Agence Française de l'Adoption a désigné un « délégué à la protection des données » (Data Protection Officer - DPO).

Le DPO veille au respect des règles de protection de vos données personnelles. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel. C'est auprès de lui que peut s'exercer votre droit d'accès aux informations traitées.

Principes applicables à la protection des données personnelles

Le traitement de vos données s'effectue conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD) (règlement n°679/2016) et à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'aux référentiels édictés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

1. À quelles fins vos données sont-elles utilisées ?

Vos données personnelles sont collectées pour des objectifs précis, légitimes et proportionnés.

Il s'agit, d'une part, d'exécuter notre mission de service public et d'intérêt général prévue par la loi et la réglementation en vigueur et, d'autre part, d'élaborer des études statistiques sur les profils des adoptants et des adoptés à des fins de recherche et de publication et en vue d'améliorer la qualité de notre accompagnement.

Ces traitements sont nécessaires :

- à la gestion et au suivi de votre dossier à l'Agence Française de l'Adoption ;
- à la centralisation des informations personnelles relatives aux postulants et à leur projet d'adoption ;
- à la facilitation de la mise en relation des postulants avec les différentes parties concernées ;
- à la transmission des données aux différentes parties concernées ;
- à l'édition des pièces de procédure et des courriers ;
- à la gestion de l'échéancier des rapports de suivi avec système d'alerte ;
- à l'élaboration de statistiques ;
- au versement aux Archives Nationales des dossiers pour permettre ultérieurement l'accès à leur origine des enfants adoptés.

Nos missions conduisent à des échanges d'informations avec les conseils départementaux, du fait de leur compétence en matière de protection de l'enfance et plus particulièrement en matière d'adoption, avec la mission de l'adoption internationale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et avec les autorités et organismes en charge de l'adoption internationale des pays dans lesquels vous avez décidé d'engager une procédure d'adoption. Une information particulière est alors également portée à votre connaissance via nos mentions spécifiques d'information.

2. Quelles données sont collectées ?

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte.

L'Agence Française de l'Adoption s'attache à minimiser les données collectées, à les tenir à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

L'Agence Française de l'Adoption ne collecte pas de données personnelles à l'insu des personnes concernées.

Nous respectons le principe de proportion et pertinence des données collectées.

Dans le cadre de l'adoption internationale, les données personnelles à collecter et à transmettre sont définies par les autorités et organismes en charge de l'adoption internationale des pays d'origine des enfants proposés à l'adoption internationale.

3. Quelle est la durée de conservation de vos données personnelles ?

La durée de détention des données personnelles par l'Agence Française de l'Adoption est variable et déterminée par différents critères, dont :

- la finalité pour laquelle elle les utilise : l'Agence Française de l'Adoption doit conserver les données pendant la période nécessaire à l'accomplissement de la finalité liée au traitement ;
- les obligations légales : la législation ou la réglementation peut fixer une durée minimale pendant laquelle l'Agence Française de l'Adoption doit conserver les données personnelles.

L'Agence Française de l'Adoption veille à la mise à jour de vos données personnelles qu'elle traite tout en respectant les finalités visées.

Les délais de conservation des données sont portés à votre connaissance.

4. Confidentialité et sécurité des données

Adaptée à la nature des données et à nos activités, une politique de protection des systèmes d'information (PSSI) est mise en œuvre.

Toutes les précautions utiles sont prises pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles, notamment pour empêcher leur perte, altération, destruction ou utilisation par des tiers non autorisés.

En outre, l'Agence Française de l'Adoption exige de ses sous-traitants qu'ils mettent en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données personnelles et un niveau de sécurité adapté au risque.

5. Droits des personnes

L'Agence Française de l'Adoption met en œuvre les moyens nécessaires pour informer toute personne qui en fait la demande de l'existence de données personnelles qui la concernent et de l'usage qui en est fait.

À cet effet, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification (données inexactes, incomplètes, etc.) aux données qui vous concernent ainsi que, dans certains cas, d'un droit à leur limitation ou d'effacement.

Le droit d'opposition s'applique, sauf à ce que l'Agence Française de l'Adoption justifie d'un motif légitime et impérieux comme un fondement légal obligeant le traitement de vos données.

Une information claire et complète sur les traitements de données est mise en œuvre, au travers des mentions spécifiques d'information élaborées pour chacune des finalités de nos traitements.

Ces droits s'exercent par demande écrite auprès de la directrice générale de l'Agence Française de l'Adoption en contactant le délégué à la protection des données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Cnil : Commission nationale de l'informatique et des libertés - 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.

Suivi de la politique de protection des données personnelles

Cette politique, accessible à tous, sur le site Internet agence-adoption.fr, est actualisée régulièrement pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, et tout changement dans les missions ou le périmètre d'action de l'Agence Française de l'Adoption.

La présente politique générale de protection des données personnelles est complétée par :

- Mentions d'information générale
- Mentions spécifiques d'information
- Politique de cookies